

Notes de présentation – Audition d’Hydro-Québec

Présentées à la Commission des transports et de l’environnement

Le 28 janvier 2025

Projet de loi n° 81, *Loi modifiant diverses dispositions en matière d’environnement*

INTRODUCTION

Madame la Présidente, Hydro-Québec tient à remercier les membres de la Commission des transports et de l'environnement pour cette invitation à participer aux consultations particulières sur le projet de loi 81, une initiative cruciale pour l'avenir énergétique du Québec.

Je suis Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe de l'exploitation et des infrastructures. Je suis accompagnée de Mathieu Bolullo, directeur principal – Projets de transport et environnement et de Nicolas Fleury, chef – Affaires gouvernementales.

Depuis plus d'un an, Hydro-Québec déploie son ambitieux Plan d'action 2035. Nos objectifs sont simples et clairs : avoir un service plus fiable, réduire la consommation de notre précieuse électricité et augmenter la production énergétique.

Ce plan permettra de répondre à la forte augmentation de la demande énergétique québécoise pour permettre la décarbonation, la prospérité collective et garantir notre sécurité énergétique.

Notre électricité propre est la locomotive de la transition énergétique. Elle donne au Québec les moyens de ses ambitions.

Pour atteindre la carboneutralité, nous prévoyons une demande additionnelle de 60 TWh d'ici 2035, et jusqu'à 200 TWh d'ici 2050.

Afin de répondre à cette demande croissante, nous devons d'abord redoubler d'efforts en matière d'efficacité énergétique pour consommer moins, et au bon moment. C'est ce que nous ferons.

Nous avons une cible ambitieuse de 21 TWh de gains en efficacité énergétique sur l'horizon 2035, ce qui représente, à titre de comparaison, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 1,2 million de ménages.

Cela dit, malgré les efforts qui seront déployés pour réduire notre consommation, il sera nécessaire d'augmenter la puissance de nos installations de production existantes et d'en construire de nouvelles.

Dans l'ensemble, cela représente de 8 000 à 9 000 MW additionnels d'ici 2035, en plus de la construction de nouvelles lignes de transport d'électricité et de nouveaux postes de transformation pour amener cette énergie les consommateurs québécois.

Au total, nous prévoyons des investissements de plus de 185 G\$ d'ici 2035.

Ces projets sont indispensables si nous souhaitons réussir ce grand défi de société qu'est la transition énergétique.

Dès l'annonce de notre plan d'action, les conditions de sa réussite ont été identifiées : la disponibilité de la main-d'œuvre, la modernisation de l'encadrement du secteur énergétique et, ce qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, la simplification des processus d'autorisation.

Laissez-moi ici vous illustrer l'ampleur de la tâche :

- Au cours des 20 dernières années, Hydro-Québec a mené à terme 34 projets assujettis à la procédure majeure d'évaluation environnementale
- Hydro-Québec a actuellement 15 projets en cours à différentes étapes de cette procédure.
- En 2025, une dizaine de projets pourraient s'ajouter.
- Dans un autre registre, le complexe hydroélectrique de la Romaine, autorisé en 15 mois, a nécessité par la suite environ 1 100 autorisations sectorielles supplémentaires, et ce nombre serait supérieur avec les règles d'aujourd'hui. Imaginez les efforts et les délais de telles opérations.

Avec le Plan d'action 2035 et tous les projets qui en découlent, la tendance à la hausse va s'accroître. Il est impératif d'en faire plus en même temps, et d'aller plus vite! De réduire le nombre d'autorisations et les délais pour chaque étape des projets. De revoir le processus afin qu'il soit plus prévisible et centré sur les enjeux et les risques importants.

Soyons clairs ici, nous ne voulons pas être moins rigoureux ni nous soustraire aux exigences environnementales et d'acceptabilité sociale.

Mais il faut améliorer nos façons de faire si on veut réussir la transition énergétique du Québec.

La bonne nouvelle, c'est que nous croyons que le projet de loi 81 est un pas dans la bonne direction.

Bien que le projet de loi porte sur plusieurs thèmes, nous aborderons ce matin 3 éléments spécifiquement :

1. Les changements proposés à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement,
2. L'introduction d'une évaluation environnementale sectorielle ou régionale,
3. La nouvelle disposition sur les travaux préalables.

ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

D'entrée de jeu, j'attire votre attention sur l'expérience d'Hydro-Québec dans le développement de projets d'envergure et les processus d'autorisation.

Comme mentionné précédemment, Hydro-Québec a mené à terme un grand nombre de projets assujettis à la procédure majeure d'évaluation environnementale, dont plus de la moitié n'ont fait l'objet d'aucune demande d'audience publique du BAPE. Cela témoigne de notre expérience du processus et de la rigueur de nos pratiques en amont,

dans lesquelles la prise en compte des enjeux environnementaux et d'acceptabilité sociale est intégrée depuis longtemps.

Comme mentionné précédemment, le volume de projets nécessaires à la transition énergétique est appelé à augmenter significativement. Il est donc essentiel d'optimiser la procédure au maximum et qu'elle soit privilégiée pour des projets dont les impacts anticipés sont importants.

Les modifications proposées dans le projet de loi permettront, selon nous, de réduire les délais d'autorisation pour certains projets. Le processus apparaît plus efficace et axé sur les enjeux dès le début du processus. Cette optimisation est nécessaire pour réussir ces projets qui auront un impact structurant pour le Québec.

Nous sommes convaincus que la consultation publique sur les enjeux, confiée au BAPE, et la directive d'étude d'impact pour chaque projet clarifieront les attentes et apporteront plus de prévisibilité sur les exigences de la procédure et l'analyse des projets.

En clarifiant ainsi les attentes dès le début, nous espérons gagner en efficacité. Rappelons que ces projets sont essentiels pour la décarbonation du Québec, nous en sortirons tous gagnants si nous sommes en mesure de les réaliser.

Il est crucial que les préoccupations des parties prenantes et des communautés soient connues dès le début. Cette volonté s'aligne avec nos engagements en matière d'acceptabilité sociale, à savoir communiquer et consulter les milieux concernés plus tôt pour adapter nos projets en fonction des préoccupations soulevées.

Nous saluons ces efforts d'optimisation qui misent sur l'efficacité, la prévisibilité et la transparence, sans abaisser la performance environnementale à terme.

Évaluation environnementale sectorielle ou régionale

Je souhaite maintenant vous parler d'une innovation prometteuse du projet de loi : l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale. Hydro-Québec se réjouit de cette nouveauté.

Ce cadre offrira l'opportunité de faire une évaluation globale pour plusieurs projets inclus dans un plan ou un programme. Cette procédure permettra de traiter des grands enjeux en amont des processus d'autorisation et, souhaitons-le, d'en optimiser la portée et de réduire les délais.

Nous sommes convaincus que ce processus entraînera la flexibilité et l'efficacité nécessaires pour surmonter les défis actuels.

Hydro-Québec regarde avec intérêt l'utilisation de ce nouveau processus pour certains de ses projets. Ce type d'évaluation pourrait être une avenue intéressante lorsque nous avons plusieurs projets dans un même secteur, par exemple, des projets éoliens et de transport d'électricité comme les postes et les lignes électriques.

Cette option volontaire doit cependant générer des gains d'efficience immédiats dans le processus d'autorisation des projets. Elle ne doit pas être une étape additionnelle au processus d'autorisation traditionnelle. Il faut viser l'excellence ET l'efficacité.

Autorisation exceptionnelle de certains travaux préalables

Le dernier point que nous souhaitons aborder concerne les autorisations pour les travaux préalables. Nous sommes d'avis, dans le contexte actuel de transition énergétique et de décarbonation, que nous devons faire mieux, mais parfois plus rapidement.

L'introduction d'une disposition permettant exceptionnellement d'autoriser certains travaux préalables est accueillie favorablement par Hydro-Québec.

En effet, il peut être avantageux et nécessaire, dans certaines situations, de démarrer plus rapidement certains travaux connexes requis dans le cadre d'un projet contribuant à la transition énergétique.

Ainsi, l'obtention d'une telle autorisation ministérielle, en parallèle du processus d'évaluation et d'examen des impacts, permettrait, dans certains cas, de réduire l'échéancier global du projet de manière importante.

Évidemment, il va sans dire qu'aucun projet ne se fera sans acceptabilité sociale et sans la rigueur qui guide nos pratiques habituelles en matière d'environnement.

Pistes d'amélioration

Malgré les améliorations contenues dans le projet de loi, nous croyons néanmoins que les processus d'autorisation pourraient être encore davantage adaptés au contexte actuel de transition énergétique.

Le processus d'évaluation des impacts pourrait se concentrer sur les projets à enjeux environnementaux majeurs. Ainsi, les projets dont les impacts et enjeux sont bien connus et maîtrisés devraient être exemptés de la procédure, tout en respectant toutes les normes environnementales. Cela permettrait de concentrer nos efforts sur les projets qui comportent des impacts plus significatifs.

Les révisions éventuelles des règlements d'application seront une bonne occasion de réfléchir à des changements en ce sens pour viser comme mentionné précédemment, l'excellence et l'efficacité.

Harmonisation des processus fédéral et provincial

Je me permets d'aborder avec vous un élément additionnel qui n'est pas directement visé par le projet de loi, mais qui est nécessaire et complémentaire : l'harmonisation des processus provincial et fédéral pour les projets énergétiques et d'infrastructures.

Nous devons parvenir à une meilleure harmonisation pour éviter les duplications. Les dédoublements entre les processus des gouvernements du Québec et du Canada sont un exemple très concret de lourdeur sans réelle création de valeur pour l'environnement.

CONCLUSION

En conclusion, la transition énergétique est un projet de société ambitieux qui requiert une collaboration et une mobilisation de tous : Hydro-Québec, les gouvernements, le secteur de la construction, les entreprises privées et chaque citoyen.

Si le Québec est très bien positionné pour atteindre les cibles de décarbonation de son économie, la réussite de cet ambitieux projet reposera sur notre capacité collective à accélérer la réalisation des projets de production d'énergies renouvelables et des infrastructures de transport d'électricité.

Nous soutenons le projet de loi n° 81 parce qu'il constitue un pas dans la bonne direction.

Les mesures qu'il propose permettront de simplifier les processus, de réduire les délais et d'offrir plus de prévisibilité, tout en préservant l'environnement et en respectant l'acceptabilité sociale des communautés d'accueil.

Cela représente une étape importante, bien qu'il reste encore du travail à faire. Hydro-Québec remercie le ministre et ses équipes et s'engage à continuer de collaborer étroitement avec le gouvernement et toutes les parties prenantes pour accélérer la réalisation des projets nécessaires à l'atteinte de nos objectifs collectifs de décarbonation et de transition énergétique.

Je vous remercie de votre attention.